



**Mairie d'AUBY**  
Attribution Prestations de géomètre expert  
Décision n° 2025/038/MP

Publié le 10 mars 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget;

Considérant le dossier de consultation relatif au marché "Prestations de géomètre expert" établi par le Service marchés public

Considérant que ce marché est divisé en un lot unique estimé à 37 777.20 € HT, et que le montant limite de commande pour la durée totale du marché s'élève à 50 000.00 € HT;

Vu la décision de l'administration du 26 décembre 2024 approuvant les conditions, le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 14 février 2025 à 17h00;

Considérant que quatre (4) offres sont parvenues;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

Attributaire	Montant maximum sur la durée totale du marché HT soit 48 mois	Montant maximum sur la durée totale du marché TTC soit 48 mois
SCP BOURGOGNE BEAUCAMP	50 000.00 €	60 000.00 €

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 3 mars 2025 ;

Le Maire,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

D'approuver le rapport d'analyse des offres.

**Mairie d'AUBY**  
Attribution Prestations de géomètre expert  
Décision n° 2025/038/MP

**Article 2**

D'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de sélection des offres, soit :

Attributaire	Montant maximum sur la durée totale du marché HT soit 48 mois	Montant maximum sur la durée totale du marché TTC soit 48 mois
SCP BOURGOGNE BEAUCAMP	50 000.00 €	60 000.00 €

**Article 3**

La présente décision sera publiée sur le site de la ville, inscrite au registre de la Commune et transmise au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBY, le 07/03/2025

Christophe CHARLES,

Maire